



DISTRICT « ALSACE »



COMMISSION DE DISTRICT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 5 / 2022 – 2023

Réunion du : 16 janvier 2023 à Entzheim - réunion restreinte -

Présidence de séance : M. BAUMANN Gérard

Présents : MM. Jantet G. (Secrétaire CDTIS), Haenel Marc.

Excusés :

Absents :

Assiste : Mme PFEFFER Jessica, Secrétaire DAF CDTIS.

Prochaine réunion CDTIS le mardi 21 Février 2023 à 14H30 au DAF

Le Président ouvre la séance à 10h30

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Mise en forme du PV
- Point sur les non-conformités.

Clôture séance : 11h30

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Changement de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE

2.1 Classement Initial

Proposition de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.2 Changement de niveau de classement

Proposition de changement de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.3 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.3 Classement provisoire

2.4 Changement de dénomination

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE SYNTHETIQUE

3.1 Classement initial

3.2 Confirmation de niveau de classement

HAGUENAU : T5 SYN proposé.

Parc des Sports 3 NNI 67 180 01 03

Test in situ joints.

3.3 Changement de niveau de classement :

4.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1 Installations équipées d'un terrain en pelouse synthétique ou naturelle

4.2 Installations équipées d'un arrosage intégré

5.INSTALLATIONS FUTSAL

5.1 Reclassement

5.2 Classement initial

ECLAIRAGES

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements fédéraux initiaux

Proposition de classement initial transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

SELTZ : E5 proposé.

Stade Saint Etienne 2 NNI 67 463 01 02 Eclairage Moyen = 298 lux, Uniformité = 0.75 ; Rapport Emini/Maxi = 0.59

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau

1.4 FUTSAL :

2. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

GEISPOLSHEIM : E6

Stade Jean Jacques Berst NNI 67 152 01 02 Eclairage Moyen = 172 lux, Uniformité = 0.75 ; Rapport Emini/Maxi = 0.54

SEEBACH : E6

Stade Municipal 1 NNI 67 351 02 01 Eclairage Moyen = 157 lux, Uniformité = 0.80 ; Rapport Emini/Maxi = 0.64 (concerne le terrain de dimensions > **100m. x 60 m.**)

SEEBACH : E7

Stade Municipal footA8 NNI 67 351 02 02 Eclairage Moyen = 188 lux, Uniformité = 0.77 ; Rapport Emini/Maxi = 0.60

Gérard BAUMANN
Président CDTIS

Gérard JANDET
Secrétaire CDTIS